

# Vision, mission, principes et domaines de plaidoyer

Approuvé par le Conseil  
d'administration de Fair Trials  
12 avril 2022

**Fair Trials est une ONG internationale qui fait campagne pour des systèmes de justice pénale justes et équitables. Notre équipe d'experts indépendants expose les menaces à la justice par le biais de recherches originales et identifie des changements pratiques pour y remédier. Nous faisons campagne pour changer les lois, soutenir les litiges stratégiques, réformer les politiques et développer des normes internationales et les meilleures pratiques. Pour ce faire, nous soutenons les mouvements locaux de réforme et établissons des partenariats avec des avocats, des militants, des universitaires et d'autres ONG. Nous sommes la seule ONG internationale à faire campagne exclusivement sur le droit à un procès équitable, ce qui nous donne une perspective comparative sur la façon de s'attaquer aux défaillances des systèmes de justice pénale dans le monde.**

## La vision de Fair Trials

Un monde dans lequel les états utilisent les pouvoirs de la procédure pénale avec la plus grande retenue, humanité, équité, égalité et respect des droits et de la dignité de toute personne.

## La mission de Fair Trials

Nous sommes un organisme international de surveillance de la justice pénale qui s'efforce d'exposer, de contester et de réparer les injustices systémiques dans les processus pénaux. Nous nous opposons à la surcriminalisation, à la discrimination, au traitement disparate et à la marginalisation des communautés. Grâce à des recherches fondées sur des preuves, nous soutenons de larges coalitions, le cas échéant, pour dénoncer l'injustice et promouvoir les droits humains fondamentaux à tous les stades du processus pénal.

## Principes

### Préface

Fair Trials est un chien de garde de la justice pénale mondiale qui fait campagne pour l'équité, l'égalité et la justice et adhère aux principes suivants dans la poursuite de sa vision institutionnelle et de sa mission. Ces principes reflètent une vision fondamentale selon laquelle les systèmes de justice pénale dans la plupart des pays du monde ont tendance à devenir beaucoup trop expansifs, punitifs et abusifs sur le plan procédural. De plus, ils sont souvent systématiquement invoqués d'une manière qui a un impact disproportionné sur les minorités raciales et ethniques et sur d'autres communautés marginalisées et pauvres.

Fair Trials reconnaît que dans certaines parties du monde, de nombreux individus choisissent maintenant de se référer au système comme à un système pénal "juridique" parce qu'ils ne considèrent pas que le système fournit régulièrement la justice pour ceux qui y sont soumis. Fair Trials s'engage en faveur de l'équité et de la notion fondamentale selon laquelle les systèmes de justice pénale dans le monde doivent être réformés en profondeur là où ils sont défectueux. Ces systèmes doivent être équitables, égaux et justes, et respecter la dignité humaine de chaque individu. Pour atteindre cet objectif, Fair Trials s'engage à promouvoir la transparence et, le cas échéant, à demander des comptes aux forces de l'ordre en dénonçant les injustices systémiques et en promouvant les réformes nécessaires pour les éradiquer. Nous nous engageons particulièrement à promouvoir les réformes par le biais de recherches et d'études fondées sur des preuves.

En outre, le pouvoir de l'État d'arrêter, de poursuivre et de punir, qui est par nature l'utilisation la plus coercitive de l'autorité de l'État à l'exception de la guerre, doit être exercé avec la plus grande retenue et offrir des garanties pour les droits de l'accusé.

Elle ne doit pas être utilisée de manière générale pour s'attaquer à toutes sortes de comportements qui ne sont pas intrinsèquement criminels. Elle ne doit pas être utilisée pour supprimer la dissidence politique. Elle ne doit pas non plus être utilisée pour opprimer un segment quelconque de la population ou pour relever des défis sociaux auxquels il est plus juste et plus approprié de remédier en consacrant des ressources à la réduction de la pauvreté, à l'éducation, au logement et aux soins de santé.

Le procès équitable reconnaît que les poursuites pénales sont souvent un outil de premier recours de la politique publique alors qu'elles devraient être la mesure de dernier recours. En effet, nombreux sont ceux qui pensent que la société devrait modifier fondamentalement son approche de l'application de la loi et de la punition, en évitant l'approche punitive et en adoptant un modèle de réduction des dommages plus éclairé pour traiter les comportements défavorisés.

Fair Trials partage ces points de vue et adhère à des principes qui préconisent des alternatives plus étendues aux poursuites et aux sanctions, le cas échéant. En outre, bien que Fair Trials se concentre sur la promotion de l'équité des systèmes de justice pénale, qui est le domaine central de son expertise institutionnelle, il existe un besoin primordial pour les sociétés d'investir dans l'éducation, les soins, les services et les institutions qui favorisent les possibilités de réduire la pauvreté et la dépendance, ainsi que de fournir un soutien et un traitement aux personnes souffrant de troubles mentaux ou neurodégénératifs.

En outre, Fair Trials reconnaît que pour tirer pleinement parti de son expertise, il est essentiel de nouer des relations significatives avec les communautés touchées. Les personnes ayant une expérience vécue sont particulièrement aptes à éclairer les choix politiques et peuvent contribuer de manière incommensurable à l'efficacité de la recherche et de l'analyse et peuvent aider Fair Trials à élaborer les solutions les plus efficaces et les plus justes. L'engagement de Fair Trials auprès de ces groupes et d'autres groupes de réforme locaux peut renforcer leur capacité à réaliser des réformes, tout en faisant de Fair Trials un défenseur mondial plus fort et plus efficace des réformes.

Fair Trials note également que ces principes sont des aspirations. Par conséquent, même lorsque des réformes bien intentionnées n'atteignent pas l'idéal, Fair Trials continuera à promouvoir les efforts qui améliorent les aspects les plus nuisibles et injustes d'un système de justice pénale.

Enfin, Fair Trials reconnaît que si l'équité du processus de procès en lui-même est essentielle à la cause de la justice, les processus qui amènent les gens dans le système de justice pénale et la façon dont ils sont traités après le procès sont tout aussi essentiels. Par conséquent, Fair Trials s'engage à réformer l'ensemble du processus de justice pénale là où il est défectueux. À cette fin, Fair Trials s'engage à s'engager de manière constructive avec toutes les parties prenantes qui façonnent le droit pénal et la manière dont il est appliqué et collaborera avec tous ceux qui partagent la vision et les principes fondamentaux de Fair Trials.

# Déclaration de principes

## Valeurs

1. Nous pensons que tous les aspects de la procédure pénale doivent valoriser la dignité humaine.
2. Nous pensons que les procédures pénales doivent être un dernier recours et nous soutenons les alternatives aux poursuites qui se concentrent sur la réduction des dommages, les soins et, le cas échéant, le traitement.
3. 3. Nous pensons que toutes les formes de discrimination doivent être éliminées à chaque étape du processus pénal, du maintien de l'ordre aux poursuites et aux sanctions, et que le processus pénal doit répondre aux besoins des communautés marginalisées, y compris celles dont les ressources économiques sont limitées et les personnes souffrant d'un handicap physique ou mental.
4. Nous nous opposons à l'utilisation de la torture en toutes circonstances et à toutes les formes de coercition physique ou psychologique en milieu carcéral ou à d'autres moments de la procédure pénale.
5. Nous pensons que les recherches et études fondées sur des preuves sont essentielles pour promouvoir la réforme et que les acteurs de la justice pénale doivent collecter et publier des données de manière exhaustive afin d'assurer la transparence, d'évaluer l'équité, l'égalité et l'efficacité, et de promouvoir la réforme.
6. Nous nous opposons à la privatisation de la justice pénale, qui injecte inévitablement un motif de profit corrosif dans l'exercice du pouvoir de l'État.
7. Nous reconnaissons que le mouvement de réforme de la justice pénale est un écosystème complexe et que de nombreuses voix doivent être entendues pour parvenir à la réforme significative nécessaire pour réaliser l'utilisation juste, légale et proportionnelle des pouvoirs pénaux par l'État.
8. Nous pensons qu'une réforme durable nécessite une collaboration et un partenariat, ainsi que le conseil d'autres personnes, notamment de mouvements et de groupes dont les objectifs principaux peuvent être sans rapport avec la justice pénale, mais dont les droits sont inévitablement affectés par le système de justice pénale.
9. Nous reconnaissons que ceux qui détiennent le pouvoir exécutif, législatif et judiciaire peuvent jouer un rôle indispensable dans la promotion de la réforme de la justice pénale et nous nous engageons donc à participer dans un plaidoyer informé avec eux, tout en collaborant et en apprenant de tous ceux qui partagent la vision de Fair Trials pour un système de justice pénale équitable, juste et humain.
10. Nous soutenons la prise de décision humaine individualisée en tant que pivot d'un système de justice pénale équitable et rejetons l'utilisation de la technologie et des processus numérisés par les décideurs de l'application de la loi qui érodent la justice individualisée et perpétuent les défauts systémiques préexistants.

## Processus de justice pénale

11. Nous pensons que la procédure pénale doit respecter les droits fondamentaux à tous les stades et que tous les États doivent non seulement se conformer aux normes internationales reconnues en matière de droits de l'homme, mais aussi à d'autres normes d'équité et de régularité de la procédure, comme l'exigent les lois de chaque État.
12. Nous nous opposons aux renoncements coercitifs aux droits à un procès équitable dans le cadre de négociations de plaidoyer, de procédures accélérées, d'ordonnances pénales ou d'autres procédures abrégées qui incitent les personnes accusées à renoncer à des droits fondamentaux, car elles sont contraires aux protections procédurales et au contrôle judiciaire sur les acteurs étatiques qui sont essentiels au droit à un procès équitable.
13. Nous pensons que les États doivent veiller à ce que des avocats pleinement formés et dotés de ressources suffisantes, ainsi que des services auxiliaires, soient disponibles pour toute personne accusée d'une infraction et n'ayant pas les moyens d'engager l'avocat de son choix, et que ces services soient disponibles tout au long de la procédure pénale. Nous croyons également qu'il devrait y avoir une égalité de ressources entre les procureurs et les avocats de la défense publique.
14. Nous pensons que les auditions par la police doivent être menés dans le respect de garanties juridiques adéquates, conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme et aux meilleures pratiques scientifiques, et ne doivent jamais recourir à la torture, à l'isolement, aux menaces, à la tromperie ou à d'autres pratiques discréditées.
15. Nous pensons que les personnes accusées doivent être présumées innocentes jusqu'à ce que leur culpabilité soit prouvée et, par conséquent, nous désapprouvons le recours à la détention provisoire comme position par défaut. Dans les juridictions où la détention provisoire existe, elle devrait faire l'objet d'une présomption légale de non-applicabilité et n'être disponible qu'en tant que mesure de dernier recours. Cela devrait exiger une solide justification probante fondée sur des motifs juridiques limités et précisément définis, dans le cadre d'une procédure qui offre à l'accusé un avocat disposant de ressources suffisantes et le droit de faire immédiatement appel auprès d'une juridiction supérieure, ainsi qu'un examen régulier de la décision de détention.
16. Pour la même raison que nous ne sommes pas favorables à la détention provisoire, nous nous opposons à l'utilisation de cautions en espèces ou de garanties monétaires qui désavantagent intrinsèquement les accusés aux moyens financiers limités. Nous soutenons plutôt les mécanismes alternatifs les moins restrictifs pour garantir que les accusés puissent rester en liberté en attendant leur audience ou leur procès.

## Portée

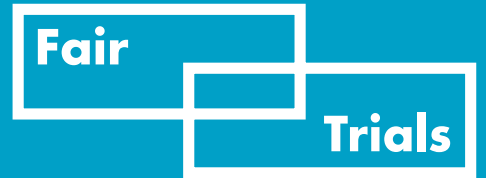
17. Nous sommes favorables à une réduction globale de l’empreinte du processus pénal afin qu’il joue un rôle beaucoup plus modeste dans la société, avec un impact bien moindre sur les vies humaines. Nous nous opposons donc à la surcriminalisation et pensons qu’il est inapproprié et contre-productif d’utiliser le droit pénal pour traiter des infractions mineures et des comportements personnels, économiques et sociaux défavorables.
18. Nous pensons que l’objectif premier du processus pénal devrait être la réparation et la justice réparatrice plutôt que l’imposition d’une peine et que les personnes qui ont été légalement condamnées ne devraient pas être définies à jamais par l’acte pour lequel elles ont été condamnées.
19. Nous nous opposons à l’incarcération de masse et aux peines excessivement longues, et nous croyons que l’emprisonnement devrait être une punition de dernier recours, qu’aucun jugement ne devrait être définitif, et qu’il devrait toujours y avoir des voies de recours et de réduction des peines d’incarcération.
20. Nous pensons que les pouvoirs de police doivent être exercés dans les limites de la loi et avec équité pour toutes les communautés, et qu’il faut s’opposer à une police trop expansive, y compris la surveillance abusive, l’utilisation non réglementée de l’intelligence artificielle et du big data, et les perquisitions et saisies non réglementées.

## Domaines de plaidoyer

Pour réaliser sa vision et sa mission, et en s’appuyant sur ses principes fondamentaux, Fair Trials s’appuie sur cinq domaines essentiels de plaidoyer. Ceux-ci sont destinés à être une articulation large des diverses catégories de plaidoyer efficace qui sont essentielles à la réforme de la justice pénale. Le racisme et les disparités systémiques sont omniprésents dans tous les aspects de l’application du droit pénal, des poursuites et des sanctions. Ainsi, bien que l’identification et l’élimination du racisme systémique, des préjugés implicites et des traitements disparates fondés sur la race, l’ethnicité, le sexe ou tout autre facteur constituent en soi un domaine essentiel de la défense des droits, Fair Trials s’engage à identifier et à éliminer ces abus dans tous les projets qu’il entreprend dans l’une des catégories suivantes.

1. Promouvoir l’équité et la transparence des procédures
2. S’opposer à la surcriminalisation
3. S’opposer à la surincarcération
4. Identifier et éliminer le racisme systémique, les préjugés implicites et les traitements disparates fondés sur la race, l’origine ethnique, le sexe ou tout autre facteur
5. Réduire les excès de l’État par l’utilisation abusive du pouvoir de la police et la privatisation de la justice pénale

**fairtrials.org**



**Fair Trials**  
5 Castle Road  
London NW1 8PR  
United Kingdom

+44 (0)20 7822 2370

© Fair Trials 2022

**Fairness, equality, justice**

 @fairtrials  @fairtrials  Fair Trials